

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026

(Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été faite le 21 avril 2026.

PRESENTS : Stéphane VILLAIN - Morgan MOREAU - Régis LEBAS - Nathalie MARTIN - David LABICHE - Thierry COULON - Muriel GILLIUM - Céline VIRLOGEUX - Pascal MONNET - Jean-Luc STAUB - Nathalie OGIER - Valentine GÉNITEAU - Thi DUONG - Laurent MARIEN – Valérie DELARUE - Manuel DOMINÉ - Stéphanie MORINIERE - Marie MOUFFOKES jusqu'à 19h20 - Laurent MULLON – Jean-Pierre MORERA - Anne JONCHERY – Magali CHATEAUVIEUX – Cindy ROBLIN - Jérôme BLAUTH – Joëlle BLONDEL – Bertrand BOUTELOUP.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS : Lynda BEAUJEAN par Stéphane VILLAIN - Guillem TEXIER par Morgan MOREAU - Charlotte PRIEUR DE KERMEL par Muriel GILLIUM - Marie MOUFFOKES par Nathalie MARTIN à partir de 19H20

Secrétaire de séance : Régis LEBAS

Présents : 26
Absents : 3

Pouvoirs : 3
Pour l'adoption : 29

Ordre du jour :

1. Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) du Budget principal et de ses établissements
2. Rapport Budget principal 2026
3. Vote des taux 2026
4. Rapport Budget annexe Beauséjour 2026
5. Rapport Budget annexe Angoute 3, 2026
6. Budget principal de la commune – Budget annexe Angoute 3 – Détermination du mode et des durées d'amortissement des immobilisations

7. Budget primitif 2026 - Budget Principal – Subvention au centre communal au Centre d'Action Sociale
8. Commission de contrôle des listes électorales
9. Renouvellement de la commission communale des impôts directs
10. Frais de représentation du Maire
11. Interdiction de travaux sur voiries réaménagées
12. Marché de nettoyage de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux – Années 2026-2030
13. Séjours été 2026 – Organisation de séjours pour les enfants et les jeunes durant l'été

Stéphane VILLAIN ouvre la séance et fait un point sur la fréquentation touristique qui s'annonce encourageante malgré la conjoncture actuelle ; il précise que les vacanciers étalent leurs séjours ce qui permet d'avoir un taux de remplissage intéressant.

Puis il revient sur l'EKIDEN qui a eu lieu le week-end des 18 et 19 avril derniers, qui s'inscrit au niveau du championnat de France. Il ajoute que le 17 mai prochain la commune accueillera le Triathlon ainsi que le championnat du Monde de Joëlettes.

Stéphane VILLAIN procède à l'appel des élus qui valident le compte rendu du 07 avril 2026 après quelques corrections faites à la demande de Bertrand BOUTELOUP.

1-ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) DU BUDGET PRINCIPAL ET DE SES ETABLISSEMENTS

Code nomenclature : 9.9.1.

Celui-ci reprend :

- Le cadre juridique du budget communal (les orientations budgétaires, le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, le compte administratif, le compte de gestion et le compte financier unique) ;
- L'exécution budgétaire (l'exécution des dépenses avant l'adoption du budget, le circuit comptable des dépenses et des recettes, le délai global de paiement, les dépenses obligatoires et imprévues) ;
- Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année (la gestion patrimoniale, les amortissements, les provisions, les opérations de fin d'exercice) ;
- La gestion de la dette et de la trésorerie (dette propre, dette garantie et gestion de la trésorerie).

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que le règlement budgétaire et financier pourra être révisé en fonction d'une part des besoins de la collectivité et d'autre part des évolutions législatives et réglementaires. Le règlement proposé pour cette mise en œuvre est joint en annexe.

Le Conseil municipal unanime approuve le Règlement Budgétaire et Financier de la ville de Châtelailon-Plage annexé à la présente délibération.

2-BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Code nomenclature : 7.1.2

Le Conseil municipal unanime :

1. Approuve le maintien des taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (Taux communal + taux départemental)	47.83 % (26,33 % + 21,50 %)
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	55.43 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	13.30 %

2. Approuve le maintien de la majoration de 20% de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ;
3. Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
4. Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

3-BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

SUBVENTIONS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Code nomenclature : 7.1.2

Stéphane VILLAIN explique qu'il convient de prévoir au budget 2026, les crédits nécessaires au versement, auprès du CCAS, d'une subvention totale de 60 000,00 € décomposée comme suit :

- CCAS : **40 000,00 €**
- Service Aide à Domicile : **20 000,00 €**

Dès à présent, il demande l'inscription des crédits au compte 013-420-657362.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le versement de cette subvention au Centre communal d'Action Social.

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Code nomenclature : 7.1.2

Stéphane VILLAIN rappelle que le budget primitif 2026 reprend les éléments présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire

A / La section de fonctionnement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section de fonctionnement par chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 534 931.93 €.

Par 26 voix pour et 3 abstentions le Conseil municipal valide la section de fonctionnement du budget principal de la commune.

19h20 : départ de Marie MOUFFOKES qui donne son pouvoir à Nathalie MARTIN.

B / La section d'investissement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'investissement avec des chapitres « opérations ».

Les reports de crédits d'investissement de 2025 (« reste à réaliser ») sont les suivants :

- **984 468.56 € en dépenses** (travaux, acquisitions dont les crédits ont été votés en 2025) ;
- **1 762 031.74 € en recettes** (reports de subventions).

Compte tenu des reports de crédits, la section d'investissement s'équilibre à 10 539 544,64 €.

Par 26 voix pour et 3 abstentions le Conseil municipal :

- Valide les montants de chaque section du budget principal de la Commune tels que proposés ci-dessus ;
- Valide la fongibilité des crédits des 2 sections, en fixant la limite des virements de crédits entre chapitres à 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section du budget principal.

6 - BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE COMMERCIAL DE BEAUSEJOUR (HT)

Code nomenclature : 7.1.2

A / La section d'exploitation

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'exploitation par chapitre.

La section d'exploitation s'équilibre à 252 000.00 €.

B / La section d'investissement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'investissement avec des chapitres « opérations ».

La section d'investissement s'équilibre à 102 678.68 €.

Par 28 voix pour et 1 abstention le Conseil municipal approuve ce budget primitif 2026.

7 - BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA COLLINE D'ANGOUTE 3 » (HT)

Code nomenclature : 7.1.2

A / La section de fonctionnement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section de fonctionnement par chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre à **1 104 825,08 €**.

B / La section d'investissement

Stéphane VILLAIN propose de voter les crédits de la section d'investissement par chapitre.

La section d'investissement s'équilibre à **272 014,39 €**.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce budget primitif 2026.

8-BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET ANNEXE ANGOUTE 3 DETERMINATION DU MODE DE GESTION ET DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Code nomenclature : 9.9.1.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 20 décembre 2023, le mode de gestion et les durées d'amortissements ont été déterminés.

Le Conseil municipal unanime :

- ✓ Approuve les nouvelles durées d'amortissement définies dans le tableau ci-annexé concernant les immeubles de rapport et des subventions transférables et la conservation des durées applicables aux amortissements depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- ✓ Demande la conservation des règles rappelées ci-dessus concernant tout plan d'amortissement débuté avant le 1^{er} janvier 2024 et se poursuivant jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine, amortissement au prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien, les biens de faibles valeurs dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 600 € TTC sont amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

9-COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Code nomenclature : 5.3.5

Cette commission de contrôle sera donc constituée :

1. De trois (3) conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
2. De deux (2) conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal suivant l'ordre du tableau en vue d'intégrer la commission de contrôle des listes électorale, à savoir :

1. Madame Céline VIRLOGEUX
2. Monsieur Pascal MONNET
3. Madame Nathalie OGIER
4. Monsieur Jérôme BLAUTH
5. Madame Joëlle BLONDEL

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la nomination des membres de la commission de contrôle des élections telle que proposée.

10-RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Code nomenclature : 5.3.5

Stéphane VILLAIN rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des récentes élections, il est indispensable de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Sachant qu'un ou plusieurs membres du Conseil municipal peuvent être proposés, Monsieur le Maire sollicitera l'assemblée délibérante afin de désigner, en son sein, 4 conseillers municipaux et ainsi compléter la liste des 32 candidats.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

11-FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Code nomenclature : 5.6.1.

Monsieur le Maire précise que cette indemnité a pour objet de couvrir les dépenses qu'il supporte à l'occasion de l'exercice de ses fonctions : réceptions ou manifestations de toute nature qu'il organise ou auxquelles il participe dans l'intérêt de la commune.

Le Conseil municipal unanime :

1. Autorise l'attribution de frais de représentation au maire et de fixer le montant de cette enveloppe annuelle à 5 000 euros dans les conditions établies dans la présente délibération.
2. Demande de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ces frais au chapitre 65.

12-INTERDICTION DE TRAVAUX SUR DES VOIRIES RECEMMENT AMENAGEES

Nomenclature : 8.3.1

Stéphane VILLAIN propose de retirer le point de l'ordre du jour afin que la commission puisse se réunir et statuer sur cette proposition.

Le point sera représenté ultérieurement.

12-MARCHE DE NETTOIEMENT DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - ANNEES 2026 - 2030.

Code nomenclature : 1.1.15

Dans le cadre de sa politique de nettoyage des bâtiments communaux et espaces publics, la commune de Châtelailon-Plage a relancé un appel d'offres ouvert.

Le Conseil municipal unanime approuve le choix de la commission d'appel d'offre et décide :

- De retenir l'association l'Escale pour les prestations du lot n°1 pour un montant forfaitaire annuel de 14 430.72 € TTC
- De retenir l'association l'Escale pour les prestations du lot n°2 pour un montant forfaitaire annuel de 23 947.44 € TTC (hors prestations complémentaires) ;
- De retenir l'entreprise Paprec pour les prestations du lot n°3 (prestations aux bordereaux des prix unitaires) ;
- Que le Maire signe les pièces de marché et tous les documents s'y rattachant.

13-SÉJOURS ÉTÉ 2026 – ORGANISATION DE SÉJOURS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DURANT L'ÉTÉ

Code nomenclature : 9.1.1.

Dans le cadre de sa politique Enfance-Jeunesse, la commune de Châtelailon-Plage propose chaque été

La grille tarifaire proposée pour ces séjours est la suivante :

Tarifs Familles Châtelaiionnaises		TARIF Q1 QF<300	TARIF Q2 301>QF<600	TARIF Q3 601>QF<1000	TARIF Q4 1001>QF<1600	TARIF Q5 QF>1601
Séjour 11/16 ans ST MAIXENT	du 5 au 10 juillet 6 jours	252,00 €	283,50 €	315,00 €	346,50 €	378,00 €
Séjour 4/7 ans ST MAIXENT	du 13 au 16 juillet 4 jours	168,00 €	189,00 €	210,00 €	231,00 €	252,00 €
Séjour 7/11 ans ST MAIXENT	du 19 au 24 juillet 6 jours	252,00 €	283,50 €	315,00 €	346,50 €	378,00 €
Séjour 10/15 ans LEZAY	du 23 au 28 août 6 jours	252,00 €	283,50 €	315,00 €	346,50 €	378,00 €
Tarifs Familles Autres communes		TARIF Q1 QF<600	TARIF Q2 601>QF<1000	TARIF Q3 1001>QF<1600	TARIF Q4 QF>1601	
Séjour 11/16 ans ST MAIXENT	du 5 au 10 juillet 6 jours	315,00 €	346,50 €	378,00 €	409,50 €	
Séjour 4/7 ans ST MAIXENT	du 13 au 16 juillet 4 jours	210,00 €	231,00 €	252,00 €	273,00 €	
Séjour 7/11 ans ST MAIXENT	du 19 au 24 juillet 6 jours	315,00 €	346,50 €	378,00 €	409,50 €	
Séjour 10/15 ans LEZAY	du 23 au 28 août 6 jours	315,00 €	346,50 €	378,00 €	409,50 €	

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en place de ces séjours estivaux ;
- Valide la grille tarifaire proposée pour ces séjours ;
- Demande de rattacher les tarifs et les recettes à la régie des services à l'Enfance.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, Stéphane VILLAIN informe les membres que le prochain Conseil municipal se tiendra le 05 juin 2026 à 18h30.

Il lève la séance à 20h49.

Le secrétaire de séance

Régis LEBAS

Le Maire,

Stéphane VILLAIN

